Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260204-20260201-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 29/01/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 23

N° d'ordre : 20260201

Objet : Engagement de la commune pour l'acquisition de la parcelle 183 AI 147

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du 4 février 2026
L'an deux mille vingt-six,
Le 4 février à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de Mme Chantal NEVO, Maire.

Présents : Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme BEUREL Delphine, M. BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, M. ROCABOY Michel, M. PERROQUIN Jérôme, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Mme BOUTBIEN Elodie pouvoir à M. BOUTRON Romain
Mme CHAUVEL Isabelle pouvoir à Mme SOULABAILLE Anne-Marie

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :
Mme BREUVART Sandrine
M. RAULT Patrice
Mme BASSET Sandrine
Mme JOUET Chrystelle
M. LE MAITRE François
Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie

Secrétaire de Séance :
M. RAULT Patrick

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'acquisition de la parcelle cadastrée 183 AI 147 située à l'écotay (parcelle près du parking de la salle des fêtes), d'une superficie de 385 m² au prix de 5 775.00€

Cette acquisition est soumise à l'approbation du conseil municipal ainsi qu'à l'acquisition des parcelles par M. FLACHOT Sébastien.

Vu l'avis des domaines en date du 10 janvier 2026

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider l'acquisition de la parcelle située à « L'ecotay » d'une superficie de 385 m² au prix de 5 775.00€
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Présents : 21	Pouvoir : 2	Total : 23
Voix pour : 23	Voix Contre : 0	Abstention : 0

Article 1 : De valider l'acquisition de la parcelle située à « L'ecotay » d'une superficie de 385 m² au prix de 5 775.00€

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260204-20260201-DE

Article 2 : De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur

Article 3 : D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,	**Secrétaire de Séance**
Mme Chantal NEVO	**M. Patrick RAULT**